

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : PermaFlash® Primer (Low VOC)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Peintures primaires

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
 P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
 P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
acétone; propan-2-one	67-64-1	>= 80 - <= 100

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
Mousse
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

- Autres informations : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.
Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
En cas d'incendie, refroidir les réservoirs par arrosage.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou souterraines.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'allumage.
Attention au retour de flamme.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans l'environnement.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
- Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.
- Température d'entreposage recommandée : -7 - 32 °C
- Durée de l'entreposage : 24 Months
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec et frais.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acétone; propan-2-one	67-64-1	TWA	250 ppm	ACGIH
		STEL	500 ppm	ACGIH
		TWA	250 ppm 590 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 2,400 mg/m ³	OSHA

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
acétone; propan-2-one	67-64-1	Acétone	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	25 mg/l	ACGIH BEI

- Mesures d'ordre technique : N'utiliser que dans des endroits munis d'une ventilation aspirante à l'épreuve des explosions. Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains
Matériau : Gants résistants aux solvants
- Remarques : Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.
- Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
Couleur : incolore
Odeur : à type d'acétone
Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
pH : Donnée non disponible
Point de fusion/congélation : -94.7 °C
évalué
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 56.05 °C
évalué
Point d'éclair : -20.0 °C
évalué
Taux d'évaporation : 5.6

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

(acétate de n-butyle = 1,0)

Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: 12.8 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 2.6 %(V)
Pression de vapeur	: 306 hPa (25 °C)
Densité de vapeur relative	: 2.0 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients.
Densité relative	: 0.79
Densité	: 0.79 g/cm ³
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: 465 °C
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 0.3 mPa.s
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: S'enflammera.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles. Décharge électrostatique
Produits incompatibles	: Oxydants Acides forts et bases fortes Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants:

acétone; propan-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 5,800 mg/kg
 BPL: non

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 76.0 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
BPL: non

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Cobaye, mâle et femelle): > 7,426 mg/kg
BPL: non

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****acétone; propan-2-one:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Durée d'exposition: 24 h

Évaluation: Irritant pour les yeux.

Méthode: Test de Draize

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

STOT - exposition unique**Composants:****acétone; propan-2-one:**

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Organes cibles: Système nerveux

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations**Produit:**

Remarques: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Composants:****acétone; propan-2-one:**Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****acétone; propan-2-one:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.24 (20 °C)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
Les énoncés des dangers et de précaution apparaissant sur l'étiquette s'appliquent aussi à tout résidu restant dans le récipient.
Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté comme un produit non-utilisé.**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

 USDOT: UN1090, Acetone, 3, II
 TDG: UN1090, Acetone, 3, II

LIMITED QUANTITY (QUANTITÉ LIMITÉE) si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 1,0 L (0,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

 Transport maritime
 IMDG: UN1090, Acetone, 3, II (-20 °C c.c.)

 Transport aérien
 IATA/ICAO: UN1090, Acetone, 3, II

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
 Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
acétone; propan-2-one	67-64-1	5000	5000

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)
 Dommages oculaires graves ou irritation oculaire
 Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

PermaFlash® Primer (Low VOC)

Version 3.0

Date de révision 07/15/2021

Date d'impression 08/02/2023

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

acétone; propan-2-one 67-64-1 80 - 100 %

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : En conformité avec les inventaires

DSL : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 07/15/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.